

Commission Automobile

GT – Réassurance et indemnisation corporelle en Europe en 2022

Septembre 2022

Partie II : Restitution des tableaux critère par critère

Dans cette partie, nous présentons les différences existant, pour chaque pays, entre les critères suivants :

- Périls Couverts
- Objectif de la couverture
- Mode d'indemnisation des sinistres : Rentes vs Capital
- Clause rentes : suivi et rachat des rentes, traitement de la revalorisation
- Adéquation entre les avis de sinistres et l'engagement du réassureur
- Barèmes de capitalisation (table de mortalité, taux technique)
- Limites de couverture (hors cartes vertes)
- Postes de préjudices indemnisables
- Recours des organismes tiers payeurs
- Possibilité de réouverture d'un sinistre liquidé
- Clause de stabilité

Participants :

Michaël TOLEDANO (ODYSSEY RE)
Frédérique MICHOT (MS AMLIN)
Camille INAUDI (AXIS RE)
Steffen GABLENZ (HANNOVER RE)
Dimitri MINASSIAN (LIBERTY MUTUAL RE)
Valentin CARDINALE (AXA XL)
Janet MARK (ASPEN RE)

		Périls Couverts	
		Réassurance	Assurance
France	Les traités de réassurance couvrent la RC Auto et peuvent également couvrir le DA, ainsi que d'autres RC Générales (RC Pro, RC Vie Privée, RC Médicale,...).		RC Auto + DA : le volet DA est optionnel pour les assurés (possibilité de souscrire seulement la formule de base dite "au tiers" aussi plus simplement appelée "RC"). Toutes les garanties accessoires ne sont pas forcément cédées en réassurance.
Belgique	Les traités de réassurance couvrent la RC Auto et peuvent également couvrir le DA, ainsi que d'autres RC Générales (RC Pro, RC Vie Privée, RC Médicale,...) et les accidents de travail (occasionnellement).		RC Auto + DA : le volet DA est optionnel pour les assurés (possibilité de souscrire seulement la formule de base dite "au tiers" aussi plus simplement appelée "RC"). Toutes les garanties accessoires ne sont pas forcément cédées en réassurance.
Italie	La majorité des traités couvre la RC Auto qui est très souvent accompagnée de la RC Navigation de plaisance (RC natanti). Les petites compagnies achètent la plupart du temps des traités combinés RC Auto / RC Générales, avec bien souvent une tranche sous-jacente précifrique RC Générales. Le DA est couvert à part.		RC Auto + DA : le volet DA est optionnel pour les assurés (possibilité de souscrire seulement la formule de base dite "au tiers" aussi plus simplement appelée "RC"). Toutes les garanties accessoires ne sont pas forcément cédées en réassurance.
Israël	Les traités de réassurance couvrent la garantie MBI, c'est-à-dire la RC Corporelle exclusivement (RC Matérielle et DA sont exclus). A noter que dans le cas des Traités Quote-Parts, la participation au motor pool "Motor Vehicle Insurance Regulation" peut être couverte.		En Israël, l'assurance MBI (Motor Bodily Injury) est obligatoire. Elle couvre le propriétaire et le conducteur du véhicule pour tout dommage au sens de la loi CRAV (cf. onglet postes de préjudices) engendré sur eux-même, les passagers du véhicule ou les piétons tiers (et tout autre moyen de locomotion non à moteur). La RC Matérielle ainsi que le DA sont couverts dans des polices séparées. Le principe de la responsabilité sans faute s'applique : chaque assuré impliqué est indemnisé par son propre assureur, sans recherche de responsabilité. Toutefois, lorsque des véhicules de catégories différentes sont impliqués dans le sinistre (exemple : voiture vs camion), une portion forfaitaire des indemnités des véhicules "légers" est payée par l'assureur des véhicules "lourds" (qui dépend de la catégorie du véhicule).
UK	Les traités de réassurance couvrent la RC Auto et le DA.		RC Auto + DA : le volet DA est optionnel pour les assurés. La formule au tiers est appelée "Third Party Only" ("TPO") et la formule tous risques "Comprehensive". Il existe également une formule couvrant l'incendie du véhicule et le vol ("Third Party Fire and Theft" ou "TPFT"). Toutes les garanties accessoires ne sont pas forcément cédées en réassurance.

Périls Couverts		
	Réassurance	Assurance
Allemagne	Les traités de réassurance couvrent la RC Auto et peuvent également couvrir le DA.	RC Auto + DA
Espagne	Les traités de réassurance couvrent la RC Auto et peuvent également couvrir le DA.	RC Auto + DA : le volet DA est optionnel pour les assurés (possibilité de souscrire seulement la formule de base dite "au tiers" aussi plus simplement appelée "RC"). Toutes les garanties accessoires sont cédées en réassurance sauf le DA qui ne l'est pas de façon automatique.
Grèce	Les traités de réassurance couvrent la RC Auto et peuvent également couvrir le DA.	RC Auto + DA : le volet DA est optionnel pour les assurés (possibilité de souscrire seulement la formule de base dite "au tiers" aussi plus simplement appelée "RC"). Toutes les garanties accessoires ne sont pas forcément cédées en réassurance.

		Objectif de l'indemnisation	
		Réassurance	Assurance
France	Clause de partage du sort de la Cédante		Principe de réparation intégrale du préjudice corporel. Les préjudices des victimes directes et indirectes sont indemnisables.
Belgique	Clause de partage du sort de la Cédante		Principe de réparation intégrale du préjudice corporel. Les préjudices des victimes directes et indirectes sont indemnisables.
Italie	Clause de partage du sort de la Cédante		Principe de réparation intégrale des préjudices actuels, sans prise en compte des éventuels préjudices futurs (ex: perte de gain pour une victime n'ayant jamais travaillé). Seuls les préjudices chiffrables au jour de l'indemnisation sont indemnisés. On ne projette pas la vie de la victime dans le futur.
Israël	Clause de partage du sort de la Cédante		La réparation du préjudice corporel est limitée en pratique (voir critères #7 & #8). Les préjudices des victimes directes et indirectes sont indemnisables.
UK	Clause de définition du sinistre		Principe de réparation intégrale du préjudice corporel. Les préjudices des victimes directes sont indemnisables, les préjudices des victimes indirectes ne le sont pas. Cependant l'indemnisation peut être réduite en cas de négligence de la part de la victime ("contributory negligence") par exemple si le port de la ceinture n'est pas respecté ou si la victime ne traverse pas correctement selon les dispositions légales. Il n'existe pas de protection des victimes dénuées de discernement.

Objectif de l'indemnisation		
	Réassurance	Assurance
Allemagne	Clause de partage du sort de la Cédante	Principe de réparation intégrale du préjudice corporel. Les préjudices des victimes directes et indirectes sont indemnisables. Concernant les victimes indirectes, seuls les préjudices économiques sont indemnisables.
Espagne	Clause de partage du sort de la Cédante	Principe de réparation intégrale du préjudice corporel, renforcé avec l'entrée en vigueur le 01/01/2016 de la loi instituant le Nouveau Baremo obligatoire en Auto, en remplacement de celui antérieur de 1995.
Grèce	Clause de partage du sort de la Cédante	<p>L'indemnisation des dommages corporels en Grèce n'est pas strictement réglementée, ou régie par la loi, par conséquent on ne peut évoquer une stricte application du principe de réparation "intégrale" du préjudice corporel. Les juges décident au cas par cas et les avocats peuvent demander une indemnisation pour tout type préjudice qu'auraient subis les victimes, dès lors qu'ils sont en mesure de le prouver.</p> <p>Les préjudices des victimes directes sont indemnisables, ainsi que ceux des seules victimes indirectes sous condition de lien de parenté avec la victime directe.</p>

Mode d'indemnisation des sinistres : Rentes vs Capital		
	Réassurance	Assurance
France	Le Réassureur suit le sort de la Cédante pour ce qui relève des sinistres réglés sous forme de capital. Le traité de réassurance ne prévoit pas de clause ou de barème spécifique. S'agissant des rentes, il existe une clause spécifique (cf onglet dédié).	<p>En pratique, la victime a le choix quant au mode d'indemnisation (capital ou rente), le versement d'un capital étant encouragé par les assureurs dans les transactions, notamment lorsque la rente est faible ou que la victime est âgée, et ce pour des raisons de réduction des coûts de gestion.</p> <p>Dans le cas des sinistres corporels lourds (notamment lorsque la victime est jeune), les tribunaux et la plupart des assureurs préfèrent l'attribution d'une rente pour les postes de préjudice patrimoniaux et notamment la tierce personne. Les postes de préjudice extra-patrimoniaux sont payés en capital tout comme les postes de préjudice patrimoniaux temporaires, ainsi que les PGPF jusqu'à un certain montant.</p> <p>Les rentes sont indexées (l'Article L. 434-17 du code de la Sécurité Sociale prévoit que l'indexation de la rente RC automobile repose sur le taux de majoration annuelle des rentes versées au titre des accidents du travail) et, depuis le 01/01/2013, leur revalorisation est à la charge des assureurs.</p>
Belgique	Le Réassureur suit le sort de la Cédante pour ce qui relève des sinistres réglés sous forme de capital. Le traité de réassurance ne prévoit pas de clause ou de barème spécifique. S'agissant des rentes, il existe une clause spécifique (cf onglet dédié).	L'attribution d'une rente relève de la jurisprudence et du souhait des victimes qui peuvent également opter pour une indemnisation sous forme de capital. Les rentes sont présentes pour les victimes jeunes et les sinistres graves, mais la capitalisation reste historiquement la méthode la plus rencontrée.
Italie	Les sinistres sont réglés en capital et le Réassureur suit le sort de la Cédante. Le traité de réassurance ne prévoit pas de clause ou de barème spécifique.	Sauf cas exceptionnel de paiements étalés dans le temps, il n'y a pas d'indemnisation sous forme de rente en Italie. Les sinistres sont principalement liquidés en capital.
Israël	Les sinistres sont réglés en capital et le Réassureur suit le sort de la Cédante. Le traité de réassurance ne prévoit pas de clause ou de barème spécifique.	Les sinistres sont indemnisés à 100% en capital selon la loi CRAV, qui est le référentiel et la nomenclature en vigueur (sauf cas historique très rare, aucun sinistre MBI n'a fait l'objet d'indemnisation sous forme d'une rente).
UK	Le Réassureur suit le sort de la Cédante pour ce qui relève des sinistres réglés sous forme de capital. Le traité de réassurance ne prévoit pas de clause ou de barème spécifique.	<p>En pratique, la victime a le choix du mode d'indemnisation (capital ou rente), le versement d'un capital étant encouragé par les assureurs dans les transactions. Ces postes sont souvent réglés en suivant les JC Guidelines (Judicial College).</p> <p>Certains postes de préjudice peuvent être réglés en rente ou en capital. L'attribution d'une rente n'est pas réglementée, et relève du souhait des victimes ou de leur incapacité à prendre cette décision. Le souhait de la victime d'obtenir une rente doit être entériné par le tribunal.</p> <p>Les rentes sont majoritairement indexées sur l'indice des salaires des personnels de santé (ASHE 6115 : Annual Survey of Hours and Earnings) produit par l'ONS, dont le 80ème percentile est le plus utilisé.</p>

Mode d'indemnisation des sinistres : Rentes vs Capital		
	Réassurance	Assurance
Allemagne	Le Réassureur suit le sort de la Cédante, et les sinistres sont réglés en Suivi.	L'attribution d'une rente relève de la jurisprudence et de la politique d'indemnisation de l'assureur. Les rentes sont très présentes pour les victimes jeunes et les sinistres graves. Ces sinistres sont indemnisés systématiquement en rente selon une méthode établie par la littérature et la jurisprudence (on trouve 2 méthodes: Küppersbusch/Höher, 20e édition 2020 ou DAV 2006 HUR). De façon générale, les victimes ne peuvent pas toujours choisir une indemnisation en capital pour les postes de préjudice viagers, et certaines rentes sont imposées. Elles sont alors attribuées par les tiers payeurs de la sécurité sociale et sont indexées, mais l'indemnisation future complémentaire due au jeu de l'indexation fait partie des recours des tiers payeurs envers l'assureur du responsable de l'accident.
Espagne	Le Réassureur suit le sort de la Cédante pour ce qui relève des sinistres réglés sous forme de capital. Le traité de réassurance ne prévoit pas de clause ou de barème spécifique.	Avant le 01/01/2016, les rentes n'étaient pas prévues : la nouvelle Loi prévoit la possibilité de négocier le règlement partiel ou total de l'indemnisation sous forme de rente viagère. Pour les rentes indexées, l'indice de revalorisation est la moyenne de l'IPC (Indice des Prix à la Consommation) annuel des 36 mois précédant la date d'échéance de la première rente.
Grèce	Le Réassureur suit le sort de la Cédante pour ce qui relève des sinistres réglés sous forme de capital. Le traité de réassurance ne prévoit pas de clause ou de barème spécifique.	De très rares indemnisations sous forme de rente ont été répertoriées, et l'indemnisation sous forme de capital est presque exclusivement d'usage.

Clause rentes : suivi et rachat des rentes, traitement de la revalorisation		
	Réassurance	Assurance
France	<p>Une clause rente est intégrée dans les traités afin de définir la méthode de calcul de la perte nette définitive. Il en existe majoritairement 4 types, dont les principales caractéristiques concernent le mode de paiement (rachat/suivi), le provisionnement (table de mortalité et taux technique), et l'étendue de la couverture (avec ou sans l'indexation des rentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RR : Rachat des rentes immédiat - SR : Suivi des rentes sans revalorisation, selon deux méthodes (additionnelle ou proportionnelle) - SR+INF : Suivi des rentes avec couverture limitée (à un certain multiple du CCR, voire illimitée) de la revalorisation - RRD : Rachat différé après les premières années en Suivi <p>Dans le cas des traités en rachat, la clause précise la table de mortalité et le taux d'actualisation qui peut être soit fixe, soit être stipulé comme étant celui en vigueur à la date d'attribution de la rente. Dans le cas des traités en suivi, la clause précise la prise en compte éventuelle de l'indexation des rentes. En cas de rachat, la charge assumée par le réassureur ne correspond pas au sinistre réellement réglé à la victime.</p>	<p>En pratique, la Cédante suit le sort des victimes et les indemnise poste de préjudice par poste de préjudice, en rente et/ou en capital. Les rentes sont revalorisées chaque année.</p>
Belgique	<p>Tous les traités de réassurance présentent une clause rente en Rachat intégrée dans les traités, définissant la méthode de calcul de la perte nette définitive, à l'aide d'une table de mortalité et d'un taux d'actualisation stipulé comme étant celui en vigueur à la date d'attribution de la rente.</p> <p>Néanmoins on constate que les tables de mortalité Schryvers sont souvent utilisées. Les traités précisent dans certains cas le millésime de la table à utiliser (elles sont mises à jour annuellement). Dans d'autres cas le choix de la table est à la discrétion de la cédante. Ces tables sont prospectives et sont sexuées.</p> <p>La charge assumée par le réassureur ne correspond pas au sinistre réellement réglé à la victime.</p>	<p>En pratique, la Cédante suit le sort des victimes et les indemnise poste de préjudice par poste de préjudice, en rente et/ou en capital.</p>
Italie	<p>Aucune clause dédiée aux rentes.</p>	<p>Il n'y a pas de rente allouée à une victime d'accident de la circulation.</p>
Israël	<p>Aucune clause dédiée aux rentes.</p>	<p>Il n'y a pas de rente allouée aux victimes d'accident de la circulation (au sens de la loi CRAV).</p>

Clause rentes : suivi et rachat des rentes, traitement de la revalorisation		
	Réassurance	Assurance
UK	<p>La Clause rentes est contractuelle, et définit la méthode dont la perte nette définitive est calculée, à savoir l'espérance de vie évaluée dans le cadre d'un débat médical entre experts (au lieu d'une table de mortalité) et un taux d'actualisation fixé au traité.</p> <p>Il existe majoritairement 3 types de clause rentes dont les principales caractéristiques concernent le mode de paiement (rachat/suivi) et le provisionnement (taux technique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Capitalised</i> : Rachat des rentes, souvent suivant un taux de 1.5% - <i>Uncapitalised</i> : Suivi des rentes avec couverture de la revalorisation - <i>Delayed (15 or 20y)</i> : Rachat différé après les premières années en Suivi <p>En cas de clause en rachat, la charge assumée par le réassureur ne correspond pas au sinistre réellement réglé à la victime.</p>	<p>En pratique, la Cédante suit le sort des victimes et les indemnise poste de préjudice par poste de préjudice, en rente et/ou en capital. Les rentes sont revalorisées chaque année.</p>
Allemagne	<p>Aucune clause n'est dédiée aux rentes dans les traités : excepté dans quelques rares cas particuliers où on trouve une clause de rachat ("Rentablösungsklausel"), tous les traités de réassurance sont en suivi des rentes y compris leur revalorisation.</p>	<p>En pratique, la Cédante suit le sort des victimes et les indemnise poste de préjudice par poste de préjudice, en rente et/ou en capital.</p>
Espagne	<p>La Clause rentes est contractuelle, et est majoritairement prévue en Suivi.</p> <p>Un rachat contractuel sinistre par sinistre est également possible même si le Traité a été signé avec une clause de Suivi. Les modalités de commutation sont alors négociées au cas par cas avec le Réassureur Apériteur, voire dans de rares cas, précisées dans le Traité.</p> <p>En cas de rachat, la charge assumée par le réassureur ne correspond pas au sinistre réellement réglé à la victime.</p>	<p>En pratique, la Cédante suit le sort des victimes et les indemnise poste de préjudice par poste de préjudice, en rente et/ou en capital. Les rentes sont revalorisées chaque année.</p> <p>Dans le cas des sinistres réglés sous forme de rentes, la méthode utilisée est celle définie par la « Ley 35/2015 » qui calcule son montant à l'aide d'une table de mortalité et d'un taux d'actualisation stipulé comme étant celui en vigueur à la date d'attribution de la rente.</p>
Grèce	<p>Dans de rares cas, les traités peuvent inclure une clause rentes en Suivi ou en Rachat, mais celle-ci ne prédéfinit aucun paramètre et laisse une totale liberté au traité, en accord dans ce cas, avec la clause d'apéritition.</p> <p>En cas de rachat, la charge assumée par le réassureur ne correspond pas au sinistre réellement réglé à la victime.</p>	<p>Comme énoncé, il n'y a quasiment aucune indemnisation sous forme de rente. En cas de rente, aucune loi ou aucun barème ne s'impose, ni en terme de règlement, ni en terme de provisionnement du sinistre.</p>

Adéquation entre les avis de sinistres et l'engagement du réassureur		
	Réassurance	Assurance
France	<p>Les cédantes évaluent les sinistres sur la base de leur propre provisionnement. Il en résulte que la méthode de calcul utilisée pour la capitalisation de la rente ne correspond pas systématiquement aux termes du traité de réassurance.</p> <p>Un écart de provisionnement peut donc apparaître chez le Réassureur s'il ne réévalue pas lui-même le sinistre aux conditions du traité. Toutefois, le montant est réajusté dans les comptes annuels.</p>	<p>La méthode de provisionnement d'une rente servie est régie par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (art. 143-2 du règlement ANC – ex art. 331-10 du CA) et est particulièrement encadrée.</p>
Belgique	<p>L'évaluation des sinistres s'effectue selon la méthode de provisionnement de la Cédante et non selon la clause contractuelle. Un écart de provisionnement peut donc apparaître chez le Réassureur s'il ne réévalue pas lui-même le sinistre aux conditions du traité. Toutefois, le montant sera réajusté dans les comptes annuels à partir du moment où la rente est ouverte.</p> <p>A noter que la clause de partage des intérêts prévoit la prise en charge aux Traités d'intérêts à hauteur de 1,50% du montant total du sinistre (entre la date où l'action est intentée et la date de la décision).</p>	<p>La méthode de provisionnement d'une rente servie n'est pas encadrée par un texte réglementaire.</p>
Italie	<p>L'évaluation des sinistres s'effectue selon la méthode de provisionnement de la Cédante qui repose elle-même sur des référentiels issus de tribunaux, par conséquent il y a une totale adéquation entre les avis de sinistres transmis par les cédantes et les engagements annuels des réassureurs.</p>	<p>La méthode de provisionnement de la Cédante repose sur des référentiels de deux tribunaux (Rome et Milan) en fonction du décès ou de la survie de la victime directe.</p>
Israël	<p>L'évaluation des sinistres s'effectue selon la méthode de provisionnement de la Cédante. Il y a une totale adéquation entre les avis de sinistres transmis par les cédantes et les engagements annuels des réassureurs pour les traités en XS, et une règle particulière pour les traités en QP avec une méthode de "dépôts" encadrée par les Traités.</p>	
UK	<p>Les cédantes évaluent les sinistres sur la base de leur propre provisionnement basé sur le taux Ogden. Il en résulte que la méthode de calcul utilisée pour la capitalisation de la rente ne correspond pas systématiquement aux termes du traité de réassurance, pour lequel le taux prévu est différent. Un écart de provisionnement peut donc apparaître chez le Réassureur s'il ne réévalue pas lui-même le sinistre aux conditions du traité, et le Réassureur pourra donc observer une libération de réserves au moment de la capitalisation.</p>	<p>La méthode de provisionnement n'est pas encadrée par un texte réglementaire.</p>

Adéquation entre les avis de sinistres et l'engagement du réassureur		
	Réassurance	Assurance
Allemagne	L'évaluation des sinistres s'effectue selon la méthode de provisionnement de la Cédante. Il y a une totale adéquation entre les avis de sinistres transmis par les cédantes et les engagements annuels des réassureurs.	La méthode de provisionnement d'une rente servie n'est pas encadrée par un texte réglementaire.
Espagne	L'évaluation des sinistres s'effectue selon la méthode de provisionnement de la Cédante. Il y a une totale adéquation entre les avis de sinistres transmis par les cédantes et les engagements annuels des réassureurs.	La méthode de provisionnement d'une rente (potentielle ou servie) n'est pas encadrée par un texte réglementaire.
Grèce	L'évaluation des sinistres s'effectue selon la méthode de provisionnement de la Cédante, quasiment intégralement en capital. Il y a une totale adéquation entre les avis de sinistres transmis par les cédantes et les engagements annuels des réassureurs. A noter que la clause de partage des intérêts prévoit la prise en charge aux Traités d'intérêts à hauteur de 7,25% du montant total du sinistre (entre la date où l'action est intentée et la date de la décision).	La méthode de provisionnement d'une rente (potentielle ou servie) n'est pas encadrée par un texte réglementaire.

Barèmes de capitalisation (table de mortalité, taux technique)		
	Réassurance	Assurance
France	En cas de paiement d'un poste de préjudice en capital, et en vertu de la Clause de partage du sort de la Cédante, le Réassureur n'a aucune maîtrise sur la méthode de capitalisation utilisée.	<p>Il existe des barèmes mais ils ne sont pas réglementaires et relèvent de la pratique de marché, principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gazette du Palais, créé par les avocats de victimes - BCRIV, créé par les assureurs <p>Les tables de mortalité sont de plus en plus récentes, et les taux techniques sont de plus en plus proches de 0%.</p> <p>'La méthode de capitalisation des postes de préjudices viagers non réglés en rentes ressort soit de discussions entre victimes et assureurs, soit d'une décision judiciaire. Pas de table de mortalité ou de taux de capitalisation réglementaire.</p>
Belgique	Le paiement est fait en capital.	<p>Les cédantes suivent la recommandation de taux d'actualisation pour la capitalisation des postes de préjudice viagers, issue du Tableau indicatif, et appliquent une table de mortalité récente de leur choix, souvent Schryvers ou C. Jaumain (tables prospectives). Depuis 2017, le taux recommandé par le Tableau est de 1%. Son utilisation n'est pas contractuelle mais relève de la pratique de Marché, c'est un guide d'indemnisation servant à évaluer le dommage corporel. Il est établi par l'Union Nationale des Magistrats de première instance, et par l'Union Royale des Juges de paix et de police.</p> <p>'La méthode de capitalisation des postes de préjudice viagers non réglés en rente, ressort soit de discussions entre victimes et assureurs, soit d'une décision judiciaire. Il n'y a pas de table de mortalité ou de taux de capitalisation réglementaire.</p>
Italie	Le paiement est fait en capital.	<p>Il n'y a pas de barème de capitalisation. En revanche, le code des assurances ("Codice delle Assicurazioni") intègre les référentiels produits par les tribunaux de Milan et de Rome, qui permettent de forfaitiser les indemnités des préjudices biologiques et le préjudice moral des victimes indirectes.</p>
Israël	Le paiement est fait en capital.	<p>La capitalisation de certains postes de préjudices (loss of earning) se base sur la législation en vigueur (loi CRAV) et s'évalue en NPV (Net Present Value) à un taux de 3%.</p> <p>À noter que l'assureur n'indemniserait la perte de gains futurs que jusqu'à l'âge de la retraite de la victime (après quoi la pension de retraite sera versée par l'organisme afférent).</p>
UK	En cas de paiement d'un poste de préjudice en capital, et en vertu de la Clause de définition du sinistre, le Réassureur suit la Cédante et n'a aucune maîtrise sur la méthode de capitalisation utilisée.	<p>L'utilisation des tables Ogden (publiées par le Ministère de la Justice), relève de la pratique de marché. Ces tables sont assimilables à un barème de capitalisation, comprenant un taux d'actualisation et des tables de mortalité publiées par l'ONS mises à jour tous les trois ans.</p> <p>Les taux d'actualisation sont de -0,25% pour l'Angleterre et le Pays de Galles, -0,75% pour l'Ecosse et -1,75% pour l'Irlande du Nord (taux temporaire qui sera débattu ultérieurement par le parlement d'Irlande du Nord).</p> <p>Ces tables sont utilisées pour calculer l'indemnité forfaitaire dans les cas de dommages corporels et d'accidents mortels.</p> <p>Leur dernière mise à jour de 2021 est basée sur les dernières tables de mortalité publiées par l'ONS en 2019 et sur les derniers taux en vigueur.</p>

Barèmes de capitalisation (table de mortalité, taux technique)		
	Réassurance	Assurance
Allemagne	Les réassureurs suivent la cédante.	Pas de table de mortalité ou de taux de capitalisation réglementaire. Les cédantes appliquent un barème de capitalisation récent de leur choix en déterminant le PERV, souvent Küppersbusch/Höher ("Ersatzansprüche bei Personenschaden"). Le taux indicatif est le taux de garantie maximal autorisé en assurance vie (0,25% à partir du 1/1/2022). L'utilisation de ce barème indicatif n'est ni réglementaire ni contractuel mais relève de la pratique du marché.
Espagne	Les réassureurs suivent la cédante.	Le Barème de capitalisation est fixé par la "Ley 35/2015, de 22 de septiembre, de reforma del sistema para la valoración de los daños y perjuicios causados a las personas en accidentes de circulación". Il est réévalué chaque année selon l'indice de revalorisation des pensions (Loi 11/2020 du 30 Déc sur les budgets généraux de l'Etat). Celui de 2022 a été réévalué de 2,50% par rapport à celui de 2021. A noter qu'une nouvelle réforme est en cours et a pour but de modifier le taux d'intérêt technique de ce Nouveau Baremo, de 3,50% à 2,50%, en conservant les tables de mortalité actuellement prévues par la Loi (PEB et PEIB 2014).
Grèce	Le paiement est fait en capital.	Il n'existe pas de barème d'indemnisation pour les accidents corporels, applicable pour la détermination du montant d'indemnisation. L'allocation des montants est remise au libre arbitre du Juge, ou est à négocier au cas par cas lors des transactions.

Limites de couverture		
	Réassurance	Assurance
France	<p>Indemnisation illimitée pour les dommages corporels</p> <p>Indemnisation limitée à 100m€ pour les dommages matériels et immatériels non consécutifs à événements naturels (RC matérielle).</p> <p>Couverture optionnelle définie par le traité pour les dommages matériels et immatériels consécutifs à événements naturels (DA).</p>	<p>Indemnisation illimitée pour les dommages corporels aux tiers, limitée pour le conducteur.</p> <p>Franchises et limites pour les dommages matériels.</p> <p>L'article A211-1-3 du Code des assurances prévoit que le plafond minimum obligatoire d'indemnisation en RC matérielle prévu dans un contrat d'assurance auto est de 1 220 000€. Toutefois, il est courant que les assureurs prévoient des montants bien supérieurs.</p>
Belgique	<p>Indemnisation illimitée pour les dommages corporels</p> <p>Indemnisation limitée à 100m€ (valeur faciale 2007) indexé sur l'inflation, pour les dommages matériels et immatériels non consécutifs à événements naturels (RC matérielle).</p> <p>Couverture optionnelle définie par le traité pour les dommages matériels et immatériels consécutifs à événements naturels (DA).</p>	<p>RC matérielle : 100m€ (valeur 2007) indexé sur l'inflation.</p> <p>RC Corporelle : illimitée</p>
Italie	<p>Indemnisation limitée, selon les termes du traité.</p>	<p>En 2012, la limite minimale réglementaire d'une police ("massimale") était à 6m€ (5m€ pour les préjudices corporels, 1m€ pour le dommage matériel). Cette limite est indexée par l'évolution du CPI Européen (directive Européenne retranscrit dans l'art. 128 comma 3 du 11/06/2012 du code des Assurances Privées Italien).</p> <p>En 2021, cette limite était de 7,29m€ (6,07m€ en RC Corporelle, 1,22m€ en RC matériel). Ces mêmes limites sont appliquées à la RC natanti.</p>
Israël	<p>Bien que certaines cédantes du marché se couvrent en illimité, la plupart des traités sont limités.</p>	<p>En théorie, les indemnités ne sont pas limitées. Toutefois, en pratique, la plupart des composants de l'indemnisation le sont : par exemple, le salaire pris en compte pour estimer la perte de gains futurs est limitée à 3 fois la moyenne nationale.</p>
UK	<p>Indemnisation illimitée pour les dommages corporels.</p> <p>Indemnisation limitée pour les dommages matériels à 25m€ par véhicule et 60m€ par sinistre dans la plupart des cas.</p>	<p>Indemnisation illimitée pour les dommages corporels aux tiers (pas d'indemnisation pour le conducteur responsable).</p> <p>Pour la RC Matérielle, la limite minimum de garantie demeure 1,2m€.</p>

Limites de couverture		
	Réassurance	Assurance
Allemagne	<p>Couverture limitée à 100m/sinistre tous dommages confondus.</p> <p>Couverture optionnelle définie par le traité pour les dommages matériels et immatériels consécutifs à événements naturels (DA).</p>	<p>D'après l'Annexe 4.2 de la Loi sur l'assurance obligatoire des propriétaires de véhicules à moteur (consultable sur https://www.gesetze-im-internet.de/pflvg/anlage.html) :</p> <p>RC Corporelle : limite Minimum légale de 7,5m/sinistre RC Matérielle : limite Minimum légale de 1,22m/sinistre De façon accessoire, la limite par sinistre est de 50 000€ pour les pertes pécuniaires pures.</p>
Espagne	<p>Indemnisation illimitée pour les dommages corporels. Indemnisation limitée pour les dommages matériels à 100m€</p>	<p>Indemnisation illimitée pour les dommages corporels aux tiers.</p> <p>Franchises et limites pour les dommages matériels.</p> <p>La Ley 35/2015 prévoit que le plafond minimum obligatoire d'indemnisation prévu dans un contrat d'assurance auto est de 70m€/sinistre en dommages corporels et de 15m€/sinistre en dommage matériel.</p>
Grèce	<p>Bien que certaines cédantes du marché se couvrent en illimité, la plupart des traités sont limités.</p>	<p>Le plafond minimum légal est de 1,3m en RC Corporelle par victime et de 1,3m en RC Matérielle par sinistre.</p>

Postes de préjudices indemnisables		
	Réassurance	Assurance
France	La Nomenclature Dintilhac, n'est ni réglementaire ni contractuelle, et liste les différents postes de préjudices potentiellement indemnisables. Quoi qu'il en soit, le réassureur règle le sinistre à hauteur de sa part dans le cadre du traité sans distinction entre les différents postes de préjudice.	<p>La Nomenclature Dintilhac, non réglementaire, est utilisée dans la pratique pour lister les différents postes de préjudices potentiellement indemnisables des victimes directes et indirectes.</p> <p>Elle comporte 26 postes de préjudice et est divisée en postes de préjudice patrimoniaux et extra-patrimoniaux, qui sont eux-mêmes déclinés en temporaires et permanents.</p> <p>Les victimes indirectes (familles, employeurs) disposent d'un droit à indemnisation.</p> <p>Les frais et honoraires d'avocat et d'expertise médicale sont pris en charge par la partie adverse, dans le cadre de l'Article 700 du Code de Procédure Civile, sur une base forfaitaire, qui ne couvre jamais l'intégralité du montant réel payé par la victime dans le cadre de sa défense.</p> <p>La créance des tiers payeurs (frais médicaux, indemnités journalières, etc) est prise en charge par l'assureur qui est débiteur des organismes sociaux sur demande. En cas de transaction, ces derniers disposent d'un délai de 4 mois pour faire une réclamation détaillée. Au-delà, déchéance. En cas de procédure judiciaire - droit commun (10 ans).</p> <p>Les principaux postes pesant le plus dans l'indemnisation d'un sinistre, sont l'assistance par tierce personne, les pertes de gains professionnels futurs et les dépenses de santé futures (majoritairement en rentes).</p>
Belgique	Le réassureur règle le sinistre à hauteur de sa part dans le cadre du traité sans distinction entre les différents postes de préjudice.	<p>Le nouveau Tableau indicatif (version 2016) destiné au calcul des dommages corporels a été publié le 1er mars 2017. Ce tableau consiste en une liste d'indemnisations forfaitaires.</p> <p>On y trouve les préjudices suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préjudice économique en cas d'incapacité de travail temporaire ; - Préjudice économique en cas d'incapacité de travail permanente ; - Préjudice économique en cas de décès ; - Valeur économique du travail ménager ; - Assistance d'une tierce personne ; - Préjudices moraux ; - Préjudice esthétique.
Italie	Le réassureur règle le sinistre à hauteur de sa part dans le cadre du traité sans distinction entre les différents postes de préjudice.	<p>Les préjudices des victimes directes sont estimés selon 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages patrimoniaux : perte de gains - dépenses diverses - Le préjudice physiologique - évalué selon les critères de la table de Milan (mise à jour annuelle) - le préjudice physiologie temporaire - évalué selon les critères de la table de Milan <p>Lorsque la victime directe est décédée, les préjudices moraux des victimes indirectes du de cujus (parents, enfants, grand-parents, frère, oncle, neveu, cousin) sont évalués selon la table du tribunal de Rome (2019).</p> <p>Ces deux tables (Milan et Rome) fonctionnent sur un système de points dont la valeur est revue régulièrement et prennent en paramètres les informations de la victime et des ayant-droits.</p> <p>Le juge a la liberté d'opter pour une majoration de l'indemnisation de référence de 33% à 50%.</p>

Postes de préjudices indemnissables		
	Réassurance	Assurance
Israël	<p>Le réassureur règle le sinistre à hauteur de sa part dans le cadre du traité sans distinction entre les différents postes de préjudice.</p> <p>À noter qu'à cela peut s'ajouter en QP la participation au Motor pool de la cédante.</p>	<p>Les indemnisations des dommages corporels en Israël sont régies par la loi CRAV (Compensation for Road Accident Victims Law, 5735-1975). Cette dernière définit entre autres ce qu'est un accident de la route, les postes de préjudices indemnissables, ainsi que leur méthode de calcul.</p> <p>Mise à part pour la perte de gains futurs et le suivi médical qui sont indemnisés sous forme de rentes capitalisées (NPV 3%), les postes de préjudices (pain and suffering, frais d'adaptation du logement,...) découlent de montants forfaitaires appliqués au taux d'invalidité. Les pertes de revenus sont limitées à 3 fois le salaire médian.</p> <p>Depuis le 1er janvier 2010, certains frais de santé (par exemple l'hospitalisation ou les soins de kinésithérapies, et qui sont définis par la loi) sont directement supportés par le NII (National Insurance Institute, équivalent de la sécurité sociale Française) et ne sont donc pas à charge des assureurs.</p> <p>Les frais et honoraires d'avocats sont pris en charge par l'assureur et sont fixés par la Loi "Compensation for Victims of Car Accidents Act" de 1975, section "16(a)" selon le type de procédure : ils s'élèvent à 8% du montant transactionnel sans dépôt de dossier devant la Justice, ou 11% du montant transactionnel avec dépôt de dossier devant la Justice, ou de 13% du montant accordé par un Juge, en cas de décision de Justice.</p>
UK	<p>Les Judicial College Guidelines ne sont ni réglementaires ni contractuelles, et servent de référence pour calculer la charge du sinistre. Quoi qu'il en soit, le réassureur règle le sinistre à hauteur de sa part dans le cadre du traité sans distinction entre les différents postes de préjudice.</p>	<p>Les postes de préjudice suivent les Judicial College Guidelines pour l'évaluation des dommages généraux dans les affaires de dommages corporels.</p> <p>Les pertes passées (revenus/soins) sont calculées en tant que pertes réelles à la date du règlement sous forme de somme forfaitaire.</p> <p>Les pertes futures sont calculées selon les tables Ogden. Les principaux postes sont les soins futurs (future care costs) et la perte de revenus (loss of earnings).</p> <p>Les frais et honoraires d'avocat sont pris en charge par l'assureur et peuvent être très élevés car ils sont calculés sur le montant du préjudice total (en moyenne 10% du montant du préjudice). Les transactions sont encouragées car les honoraires de l'avocat adverse sont calculés sur l'indemnisation la plus élevée.</p> <p>Les frais d'expertise occupent aussi une part importante dans le calcul de l'indemnisation.</p> <p>Les frais médicaux et soins sont en général pris en charge par l'État mais le recouvrement des traitements médicaux par le NHS est actuellement plafonné.</p> <p>Les victimes indirectes ne disposent pas d'un droit à indemnisation.</p>
Allemagne	<p>Le réassureur règle le sinistre à hauteur de sa part dans le cadre du traité sans distinction entre les différents postes de préjudice.</p>	<p>Les sinistres sont indemnisés au cas par cas selon une méthode établie par la littérature et la jurisprudence (Küppersbusch/Höher, 20e édition 2020). Le droit allemand de la réparation prévoit l'indemnisation des chefs de préjudice suivants pour les dommages corporels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – préjudice professionnel ou économique – préjudice ménager – frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers – besoins/dépenses supplémentaires – pretium doloris – préjudice économique des proches – frais funéraires <p>Les frais et honoraires d'avocat sont pris en charge par l'assureur responsable, sans limitation de somme.</p> <p>Fait notable, il y a un partage de responsabilité qui s'applique à l'ensemble des indemnités allouées aux victimes, fonction de leur faute dans l'accident, et ce même pour les victimes vulnérables comme les cyclistes, piétons et même les enfants (de plus de 10 ans).</p>

Postes de préjudices indemnissables		
	Réassurance	Assurance
Espagne	L'indemnisation est globalisée : le réassureur règle le sinistre à hauteur de sa part dans le cadre du traité sans distinction entre les différents postes de préjudice.	<p>Le Baremo sert à évaluer les dommages causés aux personnes blessées dans un accident de la circulation. Le Baremo utilisé pour le calcul du préjudice est celui de l'année de la consolidation et non pas de l'année de l'accident.</p> <p>Le Nouveau Baremo est une suite de tableaux obligatoires pour les Juges, afin de déterminer le montant de l'ensemble des préjudices indemnissables. Ces tableaux, ainsi que la méthodologie, sont partie intégrante de la "Ley 35/2015, de 22 de septiembre, de reforma del sistema para la valoración de los daños y perjuicios causados a las personas en accidentes de circulación".</p> <p>Il a intégré la systématisation de l'indemnisation de la perte de gains, et il prévoit aussi l'indemnisation des lésions temporaires tant physiologiques que pécuniaires.</p> <p>La loi détermine aussi l'obligation de prise en charge des frais médicaux, hospitaliers et pharmaceutiques jusqu'à la guérison ou la consolidation des séquelles, ainsi que les frais d'obsèques en cas de décès.</p> <p>Un des apports du nouveau Baremo est la création d'une nouvelle catégorie de victimes indemnissables, les "allegados" ou victimes indirectes, proches des victimes, dépendant économiquement de l'assuré (ayant vécu avec la victime au cours des 5 dernières années), sans lien de parenté ou ayant un lien d'affection spécial autre que de parenté. En parallèle, il y a un renforcement des justificatifs à fournir pour justifier des préjudices et prétendre au droit à indemnisation.</p> <p>Par ailleurs, extension de l'indemnisation aux victimes indirectes (proches de la victime) et systématisation des préjudices économiques temporaires et définitifs.</p> <p>Les victimes indirectes sont elles aussi indemnissables tant pour leur préjudice moral que pour leur préjudice financier.</p>
Grèce	L'indemnisation est globalisée : le réassureur règle le sinistre à hauteur de sa part dans le cadre du traité sans distinction entre les différents postes de préjudice.	Indemnisation (intégrale) des postes de préjudices (y compris les préjudices futurs), mais limitée en montant du fait des limitations grecques. Les pertes de gains professionnels et les souffrances endurées constituent les deux postes majeurs de l'indemnisation.

Recours des organismes tiers payeurs		
	Réassurance	Assurance
France	-	<p>Recours subrogatoire des tiers payeurs dans les droits de la victime à l'égard de l'assureur du responsable, pour les prestations de nature indemnitaire.</p> <p>Le Protocole d'Accord des Organismes Sociaux (PAOS) régit les relations entre les Organismes Sociaux et les Assureurs</p>
Belgique	-	<p>Recours subrogatoire des tiers payeurs dans les droits de la victime à l'égard de l'assureur du responsable.</p> <p>Une convention cadre entre les Tiers Payeurs et les Assureurs est en place : c'est la Convention 'Assuralia' (Organismes Sociaux / Assureurs).</p>
Italie	-	<p>Pas de recours des organismes tiers payeurs. La charge du coût des prestations sociales versées à la victime est ainsi supportée par la collectivité des assurés et contribuables.</p>
Israël	-	<p>Le NII a 7 ans (à compter de la date à laquelle le sinistre a été entièrement réglé) pour exercer son droit de recours contre les compagnies d'assurance. À noter qu'en juillet 2020, le NII et le marché israélien de l'assurance ont convenu d'annuler ce futur droit de subrogation en échange d'une redevance prospective, qui sera fixée en pourcentage de la prime. Un accord signé en août 2021 prévoit qu'à compter de janvier 2023, les compagnies d'assurance transmettront 10% de la prime brute souscrite de l'assurance auto sous forme de prélèvement à la NII en lieu et place du droit de subrogation sur tous les sinistres survenus à partir de cette date. Le prélèvement sur les primes passera à 10,95% à partir de 2025.</p>
UK	-	<p>Recours subrogatoire des tiers payeurs dans les droits de la victime à l'égard de l'assureur du responsable pour les frais médicaux, limité à £54 566.</p>

Recours des organismes tiers payeurs		
	Réassurance	Assurance
Allemagne	-	<p>Recours subrogatoire des tiers payeurs dans les droits de la victime à l'égard de l'assureur du responsable.</p> <p>Les trois régimes principaux sont le régime de l'assurance maladie et dépendance (Kranken- und Pflegeversicherung), le régime des retraites d'invalidité (Berufsunfähigkeitsrenten) et le régime des accidents du travail (Berufsunfallrenten).</p>
Espagne	-	<p>Le recours des tiers payeurs espagnols est limité aux frais médicaux et hospitaliers. Les prestations économiques dues aux pertes de gains ne sont pas comprises dans le recours.</p> <p>Pour accélérer les démarches administratives des recours, des conventions sont signées entre les assureurs et les communautés autonomes (« Comunidades Autonomas ») par exemple (dans le cas du secteur public), et avec les entités du secteur privé.</p>
Grèce	-	<p>Les organismes tiers payeurs peuvent théoriquement exercer un recours contre les assureurs (très souvent judiciaire) mais restant assez variable en pratique.</p> <p>Par ailleurs, l'hospitalisation publique étant gratuite en Grèce, il n'y a pas de recours concernant ces frais (il peut alors y avoir un recours d'un organisme de santé privé, si la victime consulte dans le cadre d'une hospitalisation privée).</p>

Possibilité de réouverture d'un sinistre liquidé		
	Réassurance	Assurance
France	<p>- En cas de RR (Rachat de Rentes) : Aggravation/Amélioration sont 2 cas qui donnent lieu à réouverture du sinistre si la rente allouée par la cédante est modifiée dans les 10 ans à compter de sa date d'attribution. Par ailleurs, en cas de décès de la victime dans un délai de 10 ans suivant la date d'attribution de la rente, le dossier sera réouvert et le montant à charge du Réassureur sera ajusté en tenant compte des arrérages effectivement versés ;</p> <p>- En cas de SR (Suivi de Rentes) : on suit le sort de la victime donc ajustement dans tous les cas</p>	<p>- Impossibilité de réouverture en cas d'amélioration médicale ou situationnelle d'une victime postérieurement à son indemnisation selon le principe de l'autorité de la chose jugée.</p> <p>- Possibilité de réouverture en cas d'aggravation médicale ou situationnelle.</p>
Belgique	<p>Il n'y a pas de cas de réouverture possible prévue dans les traités de réassurance, hormis dans le cas des rentes. Les sinistres en rente sont le plus généralement clôturés par un rachat intervenant 5 ans après l'attribution de la rente (qu'elle soit issue d'une décision judiciaire définitive ou d'une transaction) sans toutefois que cela n'intervienne moins de 10 ans à compter de la date du sinistre. Le dossier sera réouvert si la victime décède dans les cinq ans (au jour du rachat), ou si un règlement à l'amiable sur base d'un règlement en capital, a été trouvé, et le montant à charge du Réassureur sera ajusté en tenant compte des arrérages effectivement versés.</p>	<p>L'autorité de la chose jugée attachée aux transactions amiables et aux jugements fait obstacle à l'introduction d'une nouvelle procédure d'indemnisation, et donc s'oppose à toute révision de l'indemnisation octroyée. De ce fait :</p> <p>Il y a une possibilité de réouverture en cas d'aggravation médicale ou situationnelle d'une victime, mais uniquement admise si la transaction ou le jugement y fait référence et l'autorise par le biais d'une réserve médicale.</p>
Italie	<p>Il n'y a aucune réouverture possible de sinistre automobile.</p>	<p>Il n'y a aucune réouverture possible de sinistre automobile dans le droit civil italien.</p>
Israël	<p>Aucune réouverture de sinistre n'a été observée sur le marché.</p>	<p>Aucune réouverture de sinistre n'a été observée sur le marché: en effet au moment de la liquidation, la victime doit signer une décharge de responsabilité envers l'assureur, celui-ci voulant être dégagé de recours ultérieur.</p>
UK	<p>Pas de réouverture en réassurance puisque ce n'est pas prévu en assurance.</p>	<p>Pas de réouverture possible ("full and final"). Toutefois dans certains cas il est possible de laisser en suspens l'indemnisation d'éventuelles aggravations de l'état de santé de la victime pendant un temps limité décidé par les parties, et de ce fait de ne pas clôturer le processus indemnitaire.</p>

Possibilité de réouverture d'un sinistre liquidé		
	Réassurance	Assurance
Allemagne	Le réassureur suit le sort de la victime donc ajustement dans tous les cas	L'autorité de la chose jugée attachée aux transactions amiables et aux jugements fait obstacle à l'introduction d'une nouvelle procédure d'indemnisation. Elle s'oppose donc à toute révision de l'indemnisation octroyée : il y a alors une possibilité de réouverture en cas d'aggravation médicale ou situationnelle d'une victime, mais uniquement admise si la transaction ou le jugement y fait référence et l'autorise par le biais d'une réserve médicale.
Espagne	<p>Pas de réouverture prévue au contrat en cas de Rachat ponctuel.</p> <p>En cas de décès de la victime dans les cinq ans à compter de la date du jugement ou de la transaction, ou avant les dix ans à compter de la date de l'accident, le dossier sera réouvert et la Cédante remboursera au Réassureur sa part du capital constitutif.</p>	Possibilité de modification du montant de la rente en cas d'une altération des circonstances qui ont déterminé la rente ou en raison d'une aggravation de l'état de santé de la victime, mais uniquement admise si le médecin expert y fait référence dans son rapport et qu'elle intervient avant l'indemnisation définitive initiale.
Grèce	Absence de mention contractuelle.	Seuls de très rares sinistres ont été réouverts en assurance (pour quelques cas de victimes mineures lors des décisions). Spécifiquement pour les accords transactionnels, il est prévu une clause de libération des engagements des assureurs en cas d'aggravation de l'état de santé d'une victime, qui ne peut alors plus rouvrir son sinistre ultérieurement après clôture.

		Clause de stabilité	
		Réassurance	Assurance
France	<p>Deux clauses de stabilité sont majoritairement utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clause FIC 10% majoritairement, - Clause SIC 10% plus rarement. <p>Les priorités et les limites sont indexées, permettant de conserver leur valeur relative au jour de la prise d'effet du traité. Dans la majorité des cas l'indice de référence est l'indice "INSEE 010562727" (donc avec une marge de 10% majoritairement).</p>		
Belgique	<p>Deux clauses de stabilité sont majoritairement utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clause FIC 10% majoritairement, - Clause SIC 10% plus rarement. <p>Les priorités et les limites sont indexées, permettant de conserver leur valeur relative au jour de la prise d'effet du traité. Dans la majorité des cas l'indice de référence est l'indice des salaires conventionnels, moyenne des salaires des ouvriers et des employés établie trimestriellement par le ministère de l'emploi (donc avec une marge de 10% majoritairement).</p>		
Italie	<p>Deux clauses de stabilité sont utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Majoritairement Clause FIC 10%, - Anecdotiquement FIC 0%, et SIC 20%. <p>Les priorités et les limites sont indexées, permettant de conserver leur valeur relative au jour de la prise d'effet du traité. L'indice de référence est l'indice des salaires contractuels par secteur économique publié par l'ISTAT (Institut de Statistiques italien, donc avec une marge de 10% majoritairement).</p>		
Israël	<p>L'ensemble du marché a une clause de stabilité de type FIC 10%.</p> <p>Les priorités et les limites sont indexées, permettant de conserver leur valeur relative au jour de la prise d'effet du traité. L'indice de référence est le CPI (donc avec une marge de 10%).</p>		
UK	<p>La majorité du marché a une clause de stabilité de type FIC 0%, mais l'on retrouve quelques cas de SIC (20%, 25%, 30%).</p> <p>Les priorités et les limites sont indexées, permettant de conserver leur valeur relative au jour de la prise d'effet du traité. Dans la majorité des cas l'indice de référence est l'indice "Average Weekly Earnings - Series KA5H" (donc sans marge la plupart des cas).</p>		

		Clause de stabilité	
		Réassurance	Assurance
Allemagne	<p>Deux clauses de stabilité sont majoritairement utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clause FIC 10% majoritairement, - Clause SIC 30% plus rarement. <p>Les priorités et les limites sont indexées, permettant de conserver leur valeur relative au jour de la prise d'effet du traité. L'indice de référence est l'indice des salaires publié par l'Office Fédéral de Statistiques allemand (donc avec une marge de 10% majoritairement).</p>		
Espagne	<p>La clause de stabilité majoritairement utilisée est la FIC 10% (avec ponctuellement la clause FIC 15%).</p> <p>Les priorités et les limites sont indexées, permettant de conserver leur valeur relative au jour de la prise d'effet du traité. L'indice de référence est l'indice des prix à la consommation publié dans le Bulletin bimensuel de Statistiques, par l'Institut National de Statistiques de Madrid (donc avec une marge de 10% majoritairement).</p>		
Grèce	<p>L'ensemble du marché a une clause de stabilité de type FIC 10%.</p> <p>Les priorités et les limites sont indexées, permettant de conserver leur valeur relative au jour de la prise d'effet du traité. L'indice de référence est le CPI publié soit par le Hellenic Statistical Authority (ELSTAT), soit par l'International Monetary Fund (IMF) (donc avec une marge de 10%).</p>		